

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DES VOSGES  
COMMUNE DE HENNECOURT

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE HENNECOURT

**Séance n°005/001/2019 du 24 octobre 2019**

En exercice : 11 L'an deux mille dix-neuf et le 24 octobre à 20h,  
Présents : 9 le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement  
Votants : 9 convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel  
de ses séances, sous la Présidence de Mme ADAM Christine.

Date de convocation : 14/10/2019 Présents : Christine ADAM - Romuald THOUVENOT - Philippe ARNOLD  
Philippe EURIAT - Alexandra HAPP - Hervé HUEL - Michel MATHIEU  
Date d'affichage : 04/11/2019 Guy PEROSE - Guillaume REMY  
Absents : excusée : Elodie COUNOT, non excusé : Ludovic COLIN  
Secrétaire de séance : Alexandra HAPP

**Objet de la délibération : SCoT mise en compatibilité - révision carte communale  
selon Schéma de Cohérence Territoriale des Vosges centrales**

Les services de la DDT et de la Préfecture des Vosges ont transmis à Mme Le Maire un courrier (le 11 septembre dernier) de demande de mise en compatibilité de la carte communale du village avec calendrier prévisionnel, dans le délai imparti d'un mois.

Après avoir entendu l'exposé de M. ENOCH Frédéric, intervenant représentant du SCOT,  
Vu la révision du Schéma de Cohérence Territoriale des Vosges Centrales délibérée par le SCOT dans sa séance du 29 avril dernier,

Malgré la délibération n°003/004/2019 prise par le Conseil Municipal en date du 3 juillet 2019, émettant un avis défavorable à la révision de la carte communale du village,

Compte tenu des nouvelles obligations imposées par l'Etat, en terme de réduction des capacités d'urbanisation,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

EMET un avis favorable à la révision de sa carte communale,

AUTORISE Mme Le Maire à procéder aux démarches et à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Et ont signé le registre,  
Pour copie conforme

Le Maire,  
Christine ADAM

